



Infolettre N°33 - 16 juin 2021



Alors que nous sommes entrés, depuis le 9 juin dernier, dans une nouvelle phase de déconfinement, que la période estivale approche et que la vaccination semble nous offrir des perspectives nouvelles, nos opérations de dépistage, de sensibilisation, de vaccination, notre message de prévention au cœur de ce programme et toutes les actions que nous portons doivent non seulement se maintenir mais également se renforcer.

Il nous faut continuer à « aller vers », sur tout le territoire francilien, dans chaque département, chaque commune, chaque quartier : aller-vers les plus fragiles, les plus isolés et les plus éloignés de l'information, des soins et de la vaccination.

Il nous faut continuer à sensibiliser, apprendre, expliquer à toutes et tous : pourquoi maintenir les gestes barrières, pourquoi continuer à porter le masque, pourquoi se faire vacciner.

Il nous faut surtout continuer à travailler ensemble, à co-construire avec les associations, les professionnels de santé, les centres sociaux, les coordonnateurs CLS, les élus, les populations... C'est uniquement en travaillant en partenariat que nous réussirons à avoir un véritable impact sur le terrain, à diffuser, à une plus large échelle, une véritable culture de la santé publique et surtout à freiner la propagation du virus de manière durable et efficace.

Les acteurs qui témoignent dans cette infolettre en sont la preuve.

Marion Reibel et

Lise Janneau

Directrice adjointe de la Santé Publique



« Infos Covid » : Développer la pensée critique – L'île-aux-langues (75)

L'île-aux-langues est une association qui a pour vocation l'apprentissage et la transmission de la langue française comme vecteur d'autonomisation des publics et d'inclusion sociale, économique, culturelle et citoyenne sur les territoires de la Goutte d'Or, du 18^e arrondissement, et plus généralement de Paris et la petite couronne. Son approche est la co-construction de l'apprentissage au sein du groupe d'après une méthodologie collaborative, proactive et actionnelle, alliant individualisation de l'apprentissage et progression de groupe.

Partenaire du programme Covid Stop Ensemble depuis le début de l'année, l'association propose au public qu'elle reçoit une série d'ateliers « Infos Covid » (analyse des contenus issus des sites d'information et réseaux sociaux, confrontation des informations avec des sites internet institutionnels, didactisation sous forme de livret-guide à l'attention des habitants des QPV...). Elle nous décrit ici sa méthode pour répondre au besoin d'information et développer la pensée critique des participants : « *L'accès à l'information en matière de santé a été un besoin*

régulièrement identifié dans le cadre de nos cours, fortement orientés sur la compréhension de l'information. Dans cette période de pandémie, l'accès à une information claire et fiable s'est vite avéré une nécessité mais elle s'est souvent faite dans l'urgence. Cette action propose un cadre commun de réflexion, débats et échanges entre habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) pour répondre à ce besoin d'information, d'échanges en lien avec la crise sanitaire.



Crédits : L'île aux langues

Au travers de 5 ateliers, nous abordons le traitement de l'information avec pour objectif de permettre à nos publics d'appréhender les nombreuses informations qui circulent (évolutions des mesures, tests de dépistage, vaccins...) mais aussi de les interroger afin d'en estimer la pertinence et d'identifier les sources fiables. En résumé, mieux comprendre les mesures de prévention pour faire des choix autonomes et éclairés et contribuer ainsi à la lutte contre la propagation du virus ».

Acteurs de la crise : l'aller-vers dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville parisiens

Depuis mars 2021, la Ville de Paris déploie une offre de vaccination sans rendez-vous, à destination des Parisien.ne.s des quartiers populaires afin d'atteindre les publics fragiles, isolés et les plus éloignés de la vaccination. Ces opérations d'aller-vers ont été réalisées en partenariat avec l'Agence régionale de santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) et la Protection Civile de Paris (PCP). Elles ont mobilisé l'ensemble des acteurs des territoires concernés (communautés professionnelles territoriales de santé, associations de quartiers, centres sociaux, bailleurs sociaux, mairies d'arrondissement, équipes de développement local) et l'ensemble des services de la Ville de Paris. Ces opérations sont aussi l'occasion de communiquer largement sur la vaccination et sur le dépistage (prévention, prises en charge, dispositifs, campagnes...).

La vingtaine de centres de vaccination éphémères s'est installée, pour deux à trois jours par opération, dans des sites en pied d'immeuble (gymnase, local bailleur vacant, équipement municipal fermé, centres de santé...) et a bénéficié d'une logistique et d'équipes médicales et administratives identiques à celles des centres de vaccination ambulatoires. Afin de faciliter l'accès à tous, le questionnaire de santé a été traduit en arabe, en anglais, en mandarin, en coréen. Dans les jours précédents l'installation du centre, des équipes mixtes composées de bénévoles de la Protection Civile de Paris et d'agents municipaux des équipes territoriales de santé sont allées à la rencontre des habitants (pieds d'immeuble, porte à porte, marchés alimentaires de quartier...) pour les informer et les inciter à venir se faire vacciner. Près de 7 000 personnes ont pu être vaccinées dans le cadre de ces opérations, qui permettent également d'intégrer des opérations d'amener-vers et de ramener-vers, notamment en direction des résidents des Foyers de Travailleurs Migrants, des centres sociaux, des centres d'hébergement, et des personnes à la rue, ou vivant dans les Bois de Vincennes et Boulogne. Ces publics font l'objet d'une attention toute particulière et de multiples opérations de sensibilisation, de dépistage et de vaccination, au sein même de ces structures, se sont développées en lien avec les professionnel.le.s sociaux qui y travaillent, les mairies d'arrondissement, les équipes territoriales de santé, les coordinations de maraudes, les opérateurs (Samu Social, Croix rouge, MSF, MDM) et en étroite collaboration avec les professionnel.le.s de santé des centres de vaccination. Ce travail au maillage très fin permet, avec succès, de capter un public particulièrement vulnérable et éloigné des campagnes vaccinales.

Zoom sur : la couverture vaccinale en Ile-de-France

Les données transmises par l'Assurance Maladie sur les taux de couverture vaccinale départementaux par tranche d'âge révèlent, au 16 mai 2021, qu'environ 27% de la population francilienne est vaccinée avec au moins une dose (contre 30% à l'échelle nationale).

Ces données cachent un écart important en fonction des tranches d'âge :

- environ 77% des plus de 75 ans sont vaccinés (même taux que le national) ;
- 71% des 65-74 ans sont vaccinés (72,5% au niveau national) ;
- 57,5% des 55-64 ans sont vaccinés (contre 54,6% au niveau national) ;
- 12,5% des moins de 55 ans sont vaccinés (contre 12% au niveau national).

Retrouvez les données sur la vaccination contre la Covid-19 produites par l'Assurance Maladie :

[Cliquez ici](#)

L'usage des autotests dans les quartiers prioritaires de politique de la ville (QPV), une expérimentation de l'ARS

Les autotests sur prélèvement nasal constituent un outil d'auto-surveillance complémentaire de la stratégie de dépistage par les professionnels de santé (tests PCR, antigéniques, salivaires) dans une logique de contrôle de la circulation de l'épidémie dans la durée. Cela peut être un moyen d'aller vers des populations jusque-là moins testées car éloignées des laboratoires, des pharmacies, réticentes à se déplacer pour faire un test.

C'est dans ce cadre que l'ARS Ile-de-France et les délégations départementales ont lancé mi-mai, à la demande du Ministère de la Santé, une expérimentation sur l'usage des autotests dans 5 quartiers prioritaires de la politique de la ville, sur 4 départements (Yvelines, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val d'Oise). L'objectif de cette expérimentation est d'évaluer l'appropriation des autotests par les publics fragiles ou peu réceptifs aux messages de santé publique, mesurer leur attitude en termes d'utilisation itérative hebdomadaire et leur conduite en cas de résultat positif.



L'opération a été mise en œuvre par les délégations départementales, accompagnées par des médiateurs de la lutte anti-Covid, des associations ou des structures locales (CCAS, ville, missions locales) préalablement sensibilisées et formées pour faire de l'information et organiser des opérations découvertes de l'autotest dans l'espace public. Le suivi de l'expérimentation s'est appuyé sur un questionnaire, des focus groupes et une enquête auprès de la structure organisatrice du test. Les premiers éléments de l'évaluation en cours soulignent l'importance de l'accompagnement pour certains publics, ainsi que l'utilité d'une présentation animée pour des utilisateurs allophones. Si l'autotest est perçu comme facile à utiliser, intéressant dans le cas de personnes asymptomatiques, le prix reste dissuasif pour certains publics. Sa fiabilité moindre, qui doit être compensée par une répétition hebdomadaire du test, peut être un frein. Les leçons apprises lors de cette phase d'expérimentation devront permettre de mieux encadrer la distribution nationale de 700 000 autotests gratuits dans les QPV, annoncée par les Ministères de la Santé et de l'Intérieur.

Troisième étape d'assouplissement et nouveaux protocoles

Depuis le 9 juin s'est ouverte une nouvelle étape de stratégie de réouverture des établissements recevant du public et des activités regroupant du public. L'une des principales évolutions porte sur les entreprises et la fin du 100% télétravail. Si le retour progressif du travail en présentiel est prévu, les employeurs devront fixer, avec les salariés, un nombre minimal de jours de télétravail par semaine. Comme le signale le protocole national, les salariés pourront revenir au bureau, mais l'employeur devra prendre toutes les mesures d'organisation nécessaires pour limiter le risque d'affluence, de croisement et de concentration des personnels et des clients afin de faciliter le respect de la distanciation physique. De même, les règles seront allégées dans les restaurants d'entreprise, même si la jauge ne pourra pas dépasser 50% de la capacité normale.

La réouverture des établissements recevant du public et des activités regroupant du public se fait progressivement et reste accompagnée de protocoles sanitaires adaptés, selon une jauge correspondant à un pourcentage de l'effectif maximal de personnes admissible. L'effectif maximal est déterminé globalement par le nombre de places assises et la surface réservée au public. Par exemple, pour les établissements du secteur de l'hôtellerie-restauration accueillant désormais du public à l'intérieur, la jauge est fixée à 50% de l'effectif maximal du public admissible et seules les personnes disposant d'une place assise sont acceptées. Le nombre maximal de personnes par table est de 6 et la mise en place de mesures de protection entre tables (exemple : parois de séparation en plexiglas) est recommandée.

Les restrictions dans les lieux culturels ont également été assouplies, la jauge passant de 8 à 4 m² par visiteurs pour les musées, monuments et centres d'art. Dans les salles de cinéma et de spectacle elle est passée à 65% de l'effectif maximal dans la limite de 5 000 spectateurs. En extérieur, les festivals pourront accueillir le public en configuration assise, selon le même pourcentage de jauge et le même plafond.

Un [simulateur](#) a été mis en place par le gouvernement sur son site permettant en fonction du calendrier, du type d'établissement ou du type d'activité, de consulter les protocoles, règles et jauges en vigueur.

VRAI / FAUX : ce que j'ai le droit de faire... ou pas

Je dois retourner travailler dans mon entreprise tous les jours. Faux : Un nombre minimum de jours de télétravail est maintenu pour chaque employé dans les entreprises, là où le télétravail est effectivement possible.

Je peux rester à l'extérieur jusqu'à 23 h. Vrai : Depuis le 9 juin, le couvre-feu a été repoussé à 23 h.

Il n'y a plus de règles sanitaires à respecter pour participer à des activités regroupant du public. Faux : Un certain nombre de règles sont allégées mais restent toujours d'actualité pour les activités regroupant du public.

La vaccination est ouverte à tous les adolescents de 12 à 18 ans. Vrai : Depuis le 15 juin 2021.

Il n'y a pas de restriction pour voyager en dehors de l'Europe. Faux : Les voyages au départ et à destination de la France sont réglementés en fonction de la situation épidémique à travers le monde. Les règles sont à consulter sur le [site du gouvernement](#).

À partir du 20 juin, mes enfants mineurs pourront être accueillis en Accueil Collectifs de Mineurs. Vrai : ils pourront être accueillis en ACM (centres de vacances, de loisirs, colonies, ...) avec un protocole sanitaire adapté.



Même vacciné.e, j'applique les gestes barrières



Boîte à outils

Retrouvez plus d'informations sur l'Ile-aux-langues sur leur [site internet](#).

Retrouvez également la [stratégie de réouverture](#) entre le 19 mai et le 30 juin.

[Accès au calendrier 2021 du CODES 93](#) - Sessions de formation sur la Covid-19.

L'ensemble des bulletins d'informations sont également disponibles sur le [site de l'ARS](#) et celui de [PromoSanté Ile-de-France](#).

Partage de vos initiatives : vous avez des projets de prévention, des groupes de discussion sur les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook, Instagram...) dans votre quartier, votre association... parlez-nous en !

Contact : ars-idf-actions-prevention@ars.sante.fr

Abonnez-vous à notre infolettre hebdomadaire en suivant [ce lien](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)